



Conseil économique et social

Distr. générale
5 octobre 2012
Français
Original: anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Cinquante-sixième session

Genève, 10–12 octobre 2012

Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire

Navigation de plaisance

Carte du réseau européen de navigation de plaisance (AGNP) (annexe de la Résolution n° 52)

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Lors de sa cinquante-cinquième session, le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3 ou Groupe de travail) a décidé de reprendre les travaux entrepris sur une carte des voies navigables employées pour la navigation de plaisance (ECE/TRANS/SC.3/191, par. 47).
2. Le Groupe de travail est invité à examiner et à approuver la carte du réseau européen de navigation de plaisance (AGNP) élaborée par le secrétariat (voir l'annexe II du présent document), vérifiée par les gouvernements et examinée par le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/82, par. 44).
3. En outre, tel que demandé par le SC.3/WP.3 à sa quarante et unième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/82, par. 46), le secrétariat a rédigé une version révisée de la Résolution n° 52 «Réseau européen de navigation de plaisance», en y adjoignant la carte AGNP (nouvelle annexe II).
4. Le Groupe de travail est invité à examiner et à adopter un projet de résolution amendant la Résolution n° 52 (Partie II) et ses annexes.

II. Projet de résolution amendant la Résolution n° 52 «Réseau européen de navigation de plaisance»

Résolution n° ...

(adoptée le ... octobre 2012 par le Groupe de travail des transports par voie navigable)

Le Groupe de travail des transports par voie navigable,

Rappelant l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN),

En réponse à la recommandation n° 1 du Livre blanc sur l'efficacité et la viabilité du transport par voie navigable en Europe de la CEE-ONU qui appelle à mettre pleinement à profit les mécanismes paneuropéens lors du développement coordonné du réseau de voies navigables de catégorie E,

Gardant à l'esprit le rapport du Groupe de travail des transports par voie navigable sur sa quarante-huitième session (TRANS/SC.3/163, par. 30–32),

Conscient de l'importance croissante que revêt le tourisme national et international sur les voies navigables pour le développement économique, social et culturel de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU),

Désireux d'encourager le développement du tourisme sur les voies navigables du continent européen,

Convaincu que les autorités publiques peuvent apporter une contribution importante au développement du tourisme sur les voies navigables en s'engageant à mettre en place et à entretenir un bon réseau de navigation de plaisance régi par des classifications et des paramètres convenus au niveau international,

Convient que les voies d'eau intérieures utilisées par les bateaux de plaisance doivent être considérées comme correspondant à la classification fixée par sa Résolution n° 30 de 1992, étendue aux classes spécifiques de bateaux de plaisance RA, RB, RC et RD, comme indiqué à l'annexe à la présente résolution,

Considérant sa Résolution n° 52 «Réseau européen de navigation de plaisance» (TRANS/SC.3/164),

Ayant présent à l'esprit le rapport du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure sur sa quarante et unième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/82, paragraphe 46) ;

1. *Décide* de remplacer le texte de l'annexe à la Résolution n° 52 par le texte de l'annexe à la présente résolution ;

2. *Invite* les gouvernements à faire savoir au Secrétaire exécutif de la CEE-ONU s'ils approuvent la présente résolution et, dans l'affirmative, à communiquer au secrétariat la liste détaillée des voies d'eau intérieures de leur pays ouvertes à la plaisance, en indiquant la classe de chacune selon la classification étendue susmentionnée ;

3. *Recommande* aux gouvernements de favoriser encore le développement du tourisme sur les voies navigables, notamment en mettant en application les résolutions antérieures du Groupe de travail des transports par voie navigable qui ont directement trait à la navigation intérieure de plaisance, à savoir :

- Résolution n° 24, relative au Code européen des voies de navigation intérieures, tel qu'amendé (CEVNI, document TRANS/SC.3/115/Rev.2) ;

- Résolution n° 13, révisée, relative au certificat international (carte internationale) pour les bâtiments de plaisance (document TRANS/SC.3/118 ou 131) ;
 - Résolution n° 40 relative au Certificat international de conducteur de bateau de plaisance (documents TRANS/SC.3/147 et Corr.1) ;
 - Résolution n° 41, relative aux menues embarcations utilisées exclusivement pour la navigation de plaisance (document TRANS/SC.3/148).
4. *Prie* le Secrétaire exécutif de la CEE-ONU d'inscrire périodiquement la question de l'application de la présente résolution à l'ordre du jour du Groupe de travail des transports par voie navigable et de fournir à celui-ci les renseignements pertinents que les gouvernements lui auront communiqués comme ils y sont invités ci-dessus.

Annexe I

Les classes spécifiques de navigation de plaisance

Waterway type	Waterway class	Recreational craft – type of craft: general characteristics Bateaux de plaisance – type de bateau : caractéristiques générales Прогулочные суда – тип судна: общие характеристики				Pushed convoys – type of convoy; general characteristics Convois poussés – type de convoi : caractéristiques générales Толкаемые составы – тип состава: общие характеристики				Minimum height under bridges	Symbol on maps	
		Designation	Max. length	Max. beam	Draught	Tonnage	Length	Beam	Draught	Tonnage	Tonnage	Hauteur minimale sous les ponts
Type de voie navigable	Classe de voie navigable	Dénomination	Longueur max.	Максим. ширина	Tirant d'eau	Тоннаж	Longueur	Largeur	Tirant d'eau	Тоннаж	Миним. высота под мостами ²	Обозначение на карте
Тип водных путей	Класс водных путей	Наименование	Максим. длина	ширина	Осадка	Тоннаж	Длина	Ширина	Осадка	Тоннаж		
			L (m)	B (m)	d (m) ⁵	T (t)	L (m)	B (m)	D (m) ⁵	T (t)	H (m)	
For recreational navigation Pour la navigation de plaisance Для прогулочного судоходства	RA	Open boat ¹ Bateaux ouverts Лодки открытого типа	5.50	2.00	0.50						2.00	
	RB	Cabin cruiser ² Bateaux à cabines Каютные крейсерские суда	9.50	3.00	1.00						3.25	
	RC	Motor yacht ³ Yacht à moteur Моторная яхта	15.00	4.00	1.50						4.00	
	RD	Sailing boat ⁴ Bateau à voile Парусная яхта	15.00	4.00	2.10						30.00	

- 1 Menues embarcations, telles que bateaux ouverts, bateaux à moteur hors-bord, canoës, bateaux à rames, bateaux gonflables et canots.
- 2 Yachts à moteur ou bateaux à voile à aménagements intérieurs, de taille petite ou moyenne, sur lesquels il est possible d'abaisser le mât.
- 3 Gros yachts à moteur.
- 4 Bateaux à voile sur lesquels il est difficile ou impossible d'abaisser le mât.
- 5 Le tirant d'eau pour une voie navigable donnée doit être défini en fonction des conditions locales.

Annexe II

Carte du réseau européen de navigation de plaisance (AGNP)

